

**République Française**

*Liberté - Egalité -  
Fraternité*

**Département de  
l'Aveyron**

**Commune d'Olemps**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>15</i>
<i>Représentés :</i>	<i>6</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

**Séance publique du  
29 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 janvier, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;

M. Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

**Absents-excusés :**

Mme AUBRY Sandrine représentée par Stéphane SANSAC  
Mme Gislaine CRAYSSAC représentée par Sylvie LOPEZ  
Mme Régine DE RODAT représentée par Pascal PRINGAULT  
Mme Kedna THOMAS représentée par Danièle KAYA-VAUR  
M. Sébastien FABRE représenté par Huguette THERON CANUT  
M. Jean GARGUILO représenté par Edmond ROUTABOUL

**Absents :**

Mme Karine MINIC  
M. Yohan ENCAUSSE

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane SANSAC

\*\*\*\*\*

**Délibération n°  
DL20240106**

**APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE  
FINANCEMENT DEFINITIF – PROGRAMME  
RENOVATION ENERGETIQUE G.BRU – PHASE 2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35),

Vu la Loi de Finance n°2020-1657 du 29 décembre 2010,

Vu la nécessité de continuer les actions d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux afin de répondre aux objectifs du décret tertiaire fixé par la loi Elan à l'horizon 2030,

Vu le programme de rénovation énergétique de l'Espace G BRU approuvé par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2021,

Vu la 1ère phase de rénovation énergétique réalisée en 2022 dans la grande salle et la salle au parquet et qui consistait notamment :

- Au renforcement de l'isolation sous toiture et la mise en œuvre d'un nouveau faux-plafond
- A la rénovation de l'éclairage et le passage en led des projecteurs

Vu la délibération DL20230209 du 13 février 2023 approuvant le programme de rénovation énergétique de l'espace G BRU – Phase 2, son estimation prévisionnelle et son plan de financement,

Vu la lettre d'engagement de la Préfecture du 3 mai 2023 fixant le taux de subvention à 20% au titre de la DETR 2023 pour cette opération

Une erreur matérielle s'étant glissée dans la délibération DL20230702, Il convient de délibérer afin de mettre à jour le plan de financement du projet.

Ouï l'exposé de M. Edmond ROUTABOUL, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

1. **D'approuver** le plan de financement mis à jour de l'opération ;

- Etat (DETR 2023) : 43 215,20 € soit 20%
- Département de l'Aveyron : 43 215,20 € soit 20%
- Région Occitanie : 37 685,00 € soit 17,44%
- Commune : 91 960,54 € soit 42,56%

TOTAL                    216 075,94 € HT

1. **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande ;
2. **De dire** que la présente délibération annule et remplace la délibération du conseil municipal DL20230702.
3. **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Sylvie LOPEZ**



Le secrétaire de séance,  
**Stéphane SANSAC**



Délibération certifiée exécutoire par : - Sa transmission en Préfecture le : - Sa publication : <ul style="list-style-type: none"><li>o Affichée le :</li><li>o Retirée le :</li></ul>
--